

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/04/2025

Référence
2025-01

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Date de la convocation
27/03/2025

Date d'affichage
27/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux

Le : 10/04/2025

Et

Publication ou notification du :

10/04/2025

L'an 2025 et le 9 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de MALHAPPE Michel, Maire.

**Présents** : M. MALHAPPE Michel, Maire, Mmes APRUZZESE Sophie, DUJARDIN Laurence, MM. AVRIL Pascal, BOURRAT Christian, de FERRIERES Timothée, FERRANDIN Dominique, LAMOUILLE Stéphane, LEHOUX Julien

**Procurations** : Mme MAISONNEUVE Pascaline à M. MALHAPPE Michel, M. BOQUET Paul à M. BOURRAT Christian

**A été nommé secrétaire** : M. AVRIL Pascal

**Objet de la délibération** : APPROBATION DU CFU 2024

Le maire rappelle que le CFU, accompagné d'une note de présentation financière, ont été adressés à l'ensemble des conseillers municipaux le 27 mars 2025.

### Section de fonctionnement

Dépenses : 319 650,74 €

Recettes : 413 800,79 €

**Résultat net de l'exercice : 94 150,05 €**

Report de l'excédent de fonctionnement 2023 : 413 423,56 €

**Excédent de fonctionnement cumulé : 507 573,61 €**

### Section d'investissement

Dépenses : 311 484,93 €

Recettes : 404 875,14 €

**Résultat net de l'exercice : 93 390,21 €**

Report du déficit d'investissement 2023 : - 208 873,66 €

**Déficit d'investissement cumulé : - 115 483,45 €**

Le conseil municipal, hors le Maire sorti pour le vote, après en avoir délibéré :

- arrête pour 2024 le CFU présenté, dressé en collaboration entre le maire et le trésorier du service de gestion comptable de Dreux Agglomération ;
- autorise le maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2024, en vue de leur transmission au juge des comptes ;
- approuve le solde des autorisations de programme restant à réaliser qui s'établit à 33 099,07 € en dépenses et à 15 727,00 € en recettes (tableau joint en annexe).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 10/04/2025  
Le Maire  
Michel MALHAPPE

